



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2020 A 20 H

Conseillers présents : Daniel BÉGUET, Valérie BERNARD, Jean-Claude MONTEYREMAR, David RENAUD, Serge BOURDIN, Christine CHURY, Laure DE FILPO, Pascal HENRY, Marie-Jo LADREY, Aurélie LECUYER, Michèle MIGNEROT, Roger ROBIN, Christophe SECRET, Denise VOLLAT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 03 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, le compte-rendu de la séance du 03 décembre 2019.

2 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN : FONDS DE CONCOURS POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle la décision de mise en accessibilité du bâtiment de la mairie avec la création d'un monte-personnes et de toilettes adaptées. Ces travaux permettront également la création de nouvelles salles de pratiques artistiques et la délocalisation des archives municipales.

Monsieur le Maire précise que le montant prévisionnel des travaux pour cet aménagement est de 457 922,86 € HT. Il fait part de la possibilité d'obtenir des subventions auprès de l'État et du Conseil Départemental, le montant de ces subventions est de 180 680 €. Le reste à financer s'élève donc à 277 242,86 € HT.

Dans le cadre des Fonds de Concours généralistes globalisés sur 3 années, la Commune dispose d'un droit de tirage de 123 771 € inférieur au plafond de 50 % du montant restant à financer. La Commune peut donc solliciter la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain afin d'obtenir un fonds de concours de 123 771 €.

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, l'opération et les modalités de financement. Il approuve le plan de financement prévisionnel.

3 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN : FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉHABILITATION DE LA FONTAINE – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle la décision de réhabilitation de la fontaine.

Monsieur le Maire précise que le montant prévisionnel des travaux pour cette réhabilitation est de 25 000 € HT. Il indique qu'aucune subvention n'a été attribuée pour cette réhabilitation.

Dans le cadre des Fonds de Concours dits de « petit patrimoine », la commune peut solliciter la somme de 12 500 €.

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, l'opération et les modalités de financement. Il approuve le plan de financement prévisionnel.

4 – LOCATION D'UN LOCAL PROFESSIONNEL POUR UNE ACTIVITÉ DE MÉDECINE : DEMANDE DE GRATUITÉ – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Madame Patricia BLANC WOLVILLE, installée sur la Commune depuis mars 2013, et qui souhaite obtenir la gratuité du loyer pour le local professionnel qu'elle occupe sur la Commune.

Après étude de cette demande et compte-tenu de l'importance d'une présence médicale sur la Commune, le Conseil Municipal se prononce, à 8 voix POUR et 6 voix CONTRE, pour la gratuité de la location du cabinet.

Une rencontre sera programmée avec cette personne afin de fixer les termes du nouveau contrat et également pour lui rappeler les règles d'occupation de ce cabinet et notamment pour les abords et les extérieurs du cabinet.

5- Questions et informations diverses

5-1 Recensement de la population

Le recensement de la population débutera le jeudi 16 janvier 2020. Début janvier, la coordonnatrice et les agents recenseurs ont suivi des formations.

Il est précisé que les agents recenseurs remettront aux personnes à recenser des notices comportant des identifiants, ces identifiants permettront de procéder au recensement en ligne. Ce moyen de recensement est à privilégier. Les réponses

pourront être faites également sur papier. Dans ce cas, les agents recenseurs remettront des questionnaires qui devront être remplis, les agents recenseurs pourront apporter leur aide dans cette opération.

5-2 Extension du Restaurant Scolaire

Les travaux ont commencé.

5-3 Avancement des dossiers suite aux décisions prises lors du vote des budgets

- Mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie : Suite à la phase de négociation, les 9 lots sont pourvus. Pendant les travaux de mise en accessibilité, le secrétariat de la Mairie intégrera le local communal situé à côté de la Mairie. Une rencontre avec la société chargée de la maintenance informatique aura lieu afin d'étudier ce changement provisoire. Les travaux débuteront donc dès que possible.
- Mise en accessibilité du bâtiment de La Poste : La barrière n'a pas été posée. Les travaux de maçonnerie reprendront après cette pose.
- Fontaine : Les travaux pour la mise en eau seront réalisés prochainement.

5-4 Groupe scolaire

La Commission de Sécurité a émis un avis favorable à l'accueil du public dans cet établissement.

5-5 Travaux à réaliser

. Groupe scolaire : Suite au changement des huisseries, les stores devront être remplacés. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé d'opter pour des stores électriques mais il précise que le montant des travaux à réaliser pour la mise en place de l'alimentation électrique des stores s'avère être onéreux. Le choix s'est donc porté sur des stores solaires, un devis d'un montant de 27 174,40 € TTC a donc été validé.

. Broyage des végétaux : Un devis d'un 5 040 € TTC a été validé.

5-6 Réunion publique pour les économies d'énergie

Une réunion d'information sur le thème : « Comment réaliser des économies d'énergie sans perdre en confort ? » aura lieu, à la Salle des Fêtes, le mercredi 26 février 2020 à 19 h 15.

5-7 Commission des finances

La Commission des Finances se réunira le mardi 03 mars 2020.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Mercredi 11 mars 2020 à 20 h 30

